

SOCIÉTÉ

Les traces historiques de Jésus restent rares et fragiles

Page B 6



OTTAWA

Le blâme à tout le monde et à personne

Page B 3

LE DEVOIR

PERSPECTIVES



Financement des universités

De l'espoir à la déception

Le budget Séguin est venu refroidir les attentes des recteurs créées en commission parlementaire

Fin du troisième acte. Le rideau est finalement tombé cette semaine sur la commission parlementaire qui a trituré pendant près de deux mois l'avenir de nos universités, qui se disent en péril. La mise en scène les avait remplies d'espoir, mais un coup de théâtre nommé budget, survenu en plein cœur de l'événement avec peu de réponses financières à des demandes de 375 millions, donne lieu à quelques mauvaises critiques... Toute cette orchestration aura-t-elle été vaine?

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Pauline Marois, députée péquiste de Taillon qui porte le chapeau de critique en matière d'éducation, l'avait noté en début de commission parlementaire, à la mi-février. Toute cette opération, si charmante fût-elle, ne trouverait-elle pas sa « clé » dans le budget du ministre Yves Séguin? Fin mars, les clés de ce montage financier ont ouvert aux universités une partie des réponses: sur les 375 millions demandés pour concurrencer les universités canadiennes, le retour d'ascenseur est bien maigre.

« J'invite le ministre à faire en sorte que cette commission n'ait pas été vaine », poursuivait la députée Marois dans ses remarques finales, jeudi, dernier jour de la commission parlementaire. « Si l'éducation est une priorité pour le gouvernement, la démonstration reste encore à faire. »

Pendant 19 jours et 84 heures, les députés membres de cette commission de l'éducation auront entendu quelque 80 groupes différents, tous liés de très près ou d'un peu plus loin à l'avenir des universités. « Un exercice éclairant et stimulant », au dire du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, qui n'a pas manqué une minute de ces débats. « Il s'est vraiment passé quelque chose ici au cours des dernières semaines », a poursuivi jeudi midi le ministre, appelé à formuler ses impressions finales sur l'ensemble de l'opération, qualifiant de fait « à valeur historique » la seule existence de cette commission.

Mais suffira-t-il au ministre de se gargariser du seul fait d'avoir réuni tous les acteurs du monde universitaire autour d'une commission pour être le centre d'une salve d'applaudissements? Au lendemain du budget du ministre des Finances, Yves Séguin, les universités — qui ont toutes défilé devant la commission avant le budget, précisons-le — n'avaient plus le cœur à rire.

« Nous sommes déçus », affirmait M. Lacroix quelques instants après le discours du budget, parlant à titre de président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ). « Déçus et mécontents. » La CREPUQ, qui n'a pas la fougue de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et qui a toujours en réserve quelques paires de gants blancs à enfiler avant d'oser affirmer sa colère, veut alors peut-être dire, lorsqu'elle prononce les mots déception et mécontentement, qu'elle est ravagée par les miettes que lui laisse le dernier budget? Et courroucée par les réponses du gouvernement à ses nombreuses demandes?

Pas d'argent neuf

Voyons ces miettes. Sur une galette de 307 millions de plus que l'an dernier octroyés à l'éducation, le gouvernement a consenti 125,7 millions de plus aux universités, une hausse de 6,3 % de leurs crédits. De généreuses miettes, diront peut-être certains. Une analyse attentive de la distribution de cette enveloppe permet de constater que le réinvestissement réel — de l'argent neuf destiné à développer et à ajouter des services — n'est pas pour cette année.

Car l'engouement pour les universités, qui compose avec des augmentations de clientèle depuis les dernières années, ne s'est pas démenti cette année non plus. Et la majeure partie de l'enveloppe de 125 millions d'augmentation aux universités — certains parlent de plus de 80 millions — sert exactement à financer ces variations de clientèle à 100 %, « ce qui n'a pas été une mince affaire », affirmait le ministre le jour du budget, admettant du coup que ces sommes ne venaient pas résoudre les problèmes de financement soulignés à grands traits rouges par les universités tout au long de la commission.

Quand on sait qu'une autre trentaine de millions servent à éponger les coûts de système des universités, on comprend bien les jeux de calculs décevants qu'ont faits les recteurs.

« C'est une grande déception, la majeure partie de cette somme passe aux augmentations de clientèle », commentait Robert Lacroix le soir du budget, sans emportement. « La commission parlementaire avait créé de telles attentes. Espérons que le premier ministre Jean Charest sera en mesure de

dégager une marge de manœuvre pour les universités cette année... »

Furieux — à la manière CREPUQ — à cause de ces 120 millions consentis par le budget, les recteurs auraient, paraît-il, profondément indisposé à leur tour le ministre de l'Éducation, qui attendait plutôt quelques chaleureux remerciements. Pourquoi? Revenons un brin en arrière, avant le budget, qui a cassé le rythme de la commission et refroidi quelques ardeurs.

Une suggestion...

25 février dernier. En fin d'après-midi d'une journée au programme chargé, Robert Lacroix étonne un peu tout le monde en proposant à la commission — à titre individuel, le seul qui ait eu ce loisir — une solution de trois pages aux maux financiers des universités. Échelonnée sur trois ans, la recette tenait sur un habile amalgame de hausse et d'indexation des droits de scolarité, additionné d'un réinvestissement accru de la part du gouvernement. Pour l'année 2003-04, M. Lacroix proposait une indexation des droits de scolarité à hauteur de 60 millions en plus d'une hausse du financement public de 60 millions, pour un joyeux total de... 120 millions.

« L'an prochain, moi, je pense que les universités peuvent absorber de façon efficace 120 millions de plus dans leurs budgets », affirmait le recteur. Après avoir réclamé pendant des mois 375 millions pour soulager les universités, le recteur ajoutait: « Si on en mettait 300 millions d'un coup, j'ai comme l'impression qu'il y aurait un peu de problèmes d'engorgement. » Certains ont sursauté devant cette affirmation,

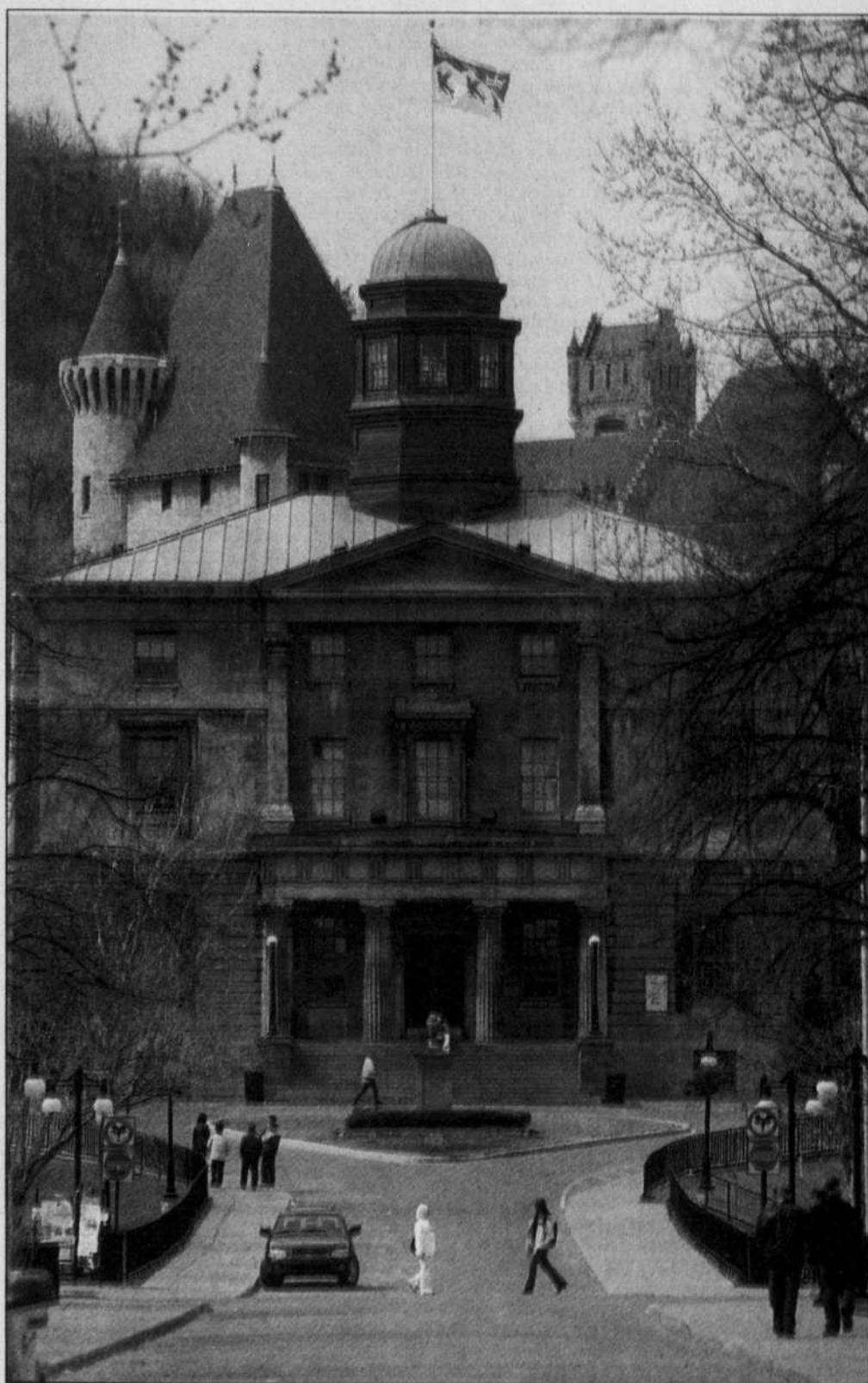
pour le moins étonnante. Interrogé par *Le Devoir* à ce sujet au moment du budget fédéral, Robert Lacroix s'explique: « On a reçu 300 millions sur trois ans la dernière fois et c'était un rythme tout à fait gérable. S'ils nous donnaient l'argent, bien sûr qu'on trouverait les moyens de l'utiliser, mais vous voyez bien qu'ils n'ont pas cette capacité. [...] Il faut permettre à un gouvernement de trouver une façon de s'en sortir. Moi, je préférerais lui dire: voici une façon intelligente de s'en sortir. »

Une semaine plus tard, le ministre Pierre Reid annonçait les 126 millions et confirmait la diminution de l'aide financière à hauteur de... 63 millions, ce qui correspond tout à fait à la suggestion que lui glissait le recteur de l'UdeM en guise de montant à tirer de la poche des étudiants.

Si la CREPUQ s'est dite déçue et étonnée, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), elle, n'a pas mâché ses mots pour décrire sa colère face à cet aval à l'endettement étudiant auquel Pierre Reid a souscrit, le reconnaissant lui-même sans ambages en conférence de presse la semaine dernière. « Le ministre ne sait même pas de quoi il parle avec ses 63 millions », affirmait cette semaine le tout nouveau président de la FEUQ, Pier-André Bouchard St-Amant. « Le gars a un doctorat en maths, pourtant c'est pas compliqué, il n'arrive pas à faire une simple règle de trois. »

Interpellant jeudi le ministre en pleine conférence de presse, M. Bouchard St-Amant s'est d'ailleurs montré sceptique par rapport au forum sur les cégeps, que M. Reid venait tout juste d'annoncer. « C'est bien beau les consultations que vous êtes en train de tenir, mais on a vu les résultats de ce que vous avez fait avec la commission parlementaire sur les universités. Qu'est-ce que vous répondez aux 240 000 jeunes que vous venez d'endetter? »

VOIR PAGE B 2: UNIVERSITÉS



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Au lendemain du budget du ministre des Finances, Yves Séguin, les universités n'avaient plus le cœur à rire. McGill comme les autres universités aimerait un hausse de son financement.



JIM BOURG REUTERS

Condoleezza Rice jeudi devant la commission qui se penche sur les événements du 11 septembre 2001.

Le 11 septembre 2001

La faute au FBI?

En substance, le témoignage de Condoleezza Rice se résume ainsi: le président a eu un comportement admirable; le FBI a failli.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Devant les membres de la commission d'enquête sur les attentats du 11 septembre 2001, la patronne du Conseil national de sécurité, Condoleezza Rice, s'est portée à la défense du président Bush pour mieux charger le FBI. Si elle s'est attachée à ce que ce dernier soit désormais l'objet des critiques, elle n'est pas parvenue pour autant à éliminer le questionnement sur la capacité du président à hiérarchiser les priorités en la matière.

Avant toute chose, peut-être faut-il souligner que la comparaison sous serment de Rice, fait unique dans l'histoire des États-Unis depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, est la conséquence directe des propos formulés par Richard Clarke, ex-patron de la lutte antiterroriste, devant cette commission. Selon son témoignage, l'exécutif américain traitait les menaces d'al-Qaïda avec moins d'empressement que d'autres dossiers ayant trait à la sécurité du pays, par exemple l'élaboration d'un bouclier antimissiles.

Pour mettre un terme à la désaffection de l'électorat constatée après la comparaison de Clarke, le président Bush a donc envoyé Rice au front. Celle-ci s'est employée à souffler le chaud et le froid en jonglant avec un fait qui suscite depuis quelques jours la curiosité du Tout-Washington. De quoi s'agit-il? Du mémo confidentiel remis au président le 6 août 2001.

Grâce aux questions posées par certains membres de la commission, on sait que l'intitulé de ce rapport était le suivant: *Ben Laden est déterminé à attaquer les États-Unis sur leur sol*. On sait également, si on en croit Rice, que ce mémo évoquait les 70 enquêtes simultanées que le FBI poursuivait alors sur les cellules dormantes de la nébuleuse terroriste. Cette dernière révélation a fait couler beaucoup d'encre. Et pour cause.

En confiant que le réseau chargé de veiller à la sécurité des Américains sur leur territoire menait 70 enquêtes de front, Rice a tenu à envoyer un message selon lequel l'énormité du travail en cours permettait au président de croire que le FBI avait la situation en main. D'après ses propres mots, le FBI « n'avait pas fait de recommandation sur ce que nous devions faire à cet égard. Le FBI s'en occupait ». De quoi? D'al-Qaïda.

Cette précision a heurté certains responsables du FBI, qui se sont empressés de faire savoir, par presse interposée, que l'exposé de Rice devant la commission avait ceci de pernicieux

VOIR PAGE B 2: FBI

• PERSPECTIVES •

Les mutations de l'antisémitisme

La «nouvelle judéophobie» n'est plus aujourd'hui la fin d'une race juive que les antisémites souhaitent, mais la fin d'un Etat



Jean Dion

Maudits chanceux

Qui ne connaît une personne aux basques de laquelle la chance colle comme un sparadrap tout neuf? Voilà d'ailleurs un excellent exemple de chance à l'envers: si vous êtes du genre à souffrir de déveine, le sparadrap ne colle pas lorsqu'il doit coller et colle lorsqu'il ne doit pas coller. Il s'agit de l'un des piliers de la loi de Murphy, ainsi nommée en l'honneur du capitaine Edward A. Murphy, de l'armée des États-Unis, qui, participant à des tests de décélération en 1949, constata, pour des raisons qu'il serait trop fastidieux d'énoncer ici, que *«if anything can go wrong, it will»*. S'il y a une chance que les choses aillent mal, elles iront mal, c'est sûr. Indéniable. Prouvé scientifiquement. La circulation est toujours plus rapide dans la voie d'à côté et, pour obtenir un prêt, vous devez d'abord démontrer que vous n'en avez pas besoin.

Mais il est des gens qui échappent à la loi de Murphy. Personnellement, c'était pendant les études, une amie: elle n'avait qu'à se présenter quelque part pour gagner quelque chose. Nous ne nous sommes plus guère revus que par accident après qu'elle eut déclaré qu'avec la pensée positive, il était possible d'accomplir de grandes choses, y compris remporter des tirages au sort.

Dans l'actualité cette semaine, la chance a été omniprésente. Il y a d'abord eu ce monsieur de la Gaspésie, auquel sa charmante épouse venait de servir une soupe alphabet et qui aperçut sur le dessus du bol, dans un ordonnancement tenant du prodige, le chiffre 6 suivi d'une barre oblique puis d'un 4 et d'un 9. Faut-il préciser qu'il y vit un signe? Or, comme de bonne, deux jours plus tard, il remportait un million et quart de dollars à la loterie du même nombre, Mazette.

Evidemment, vous comprendrez que, désireux de me la couler douce jusqu'à un âge vénérable, j'ai tenté le même coup, quoiqu'avec une portion d'Alpha-Ghetti goût amélioré. A la première reprise, je n'ai toutefois obtenu, surnageant dans l'orangé à saveur de, ben, à saveur de lui-même, que «dextrosine de dichlorhydrate benzoïque». Cochon de sort: ça ne se joue même pas au scrabble professionnel.

N'écoutez que mon courage et ma cupidité, j'ouvris une seconde conserve, dont j'agitai le contenu en sens inverse d'une course de stock-car jusqu'à quasi-ébullition. Et c'est là que survint un appel de la destinée: «Boston 6». (J'entends déjà les esprits chagrins objecter que cela est impossible puisqu'il n'y a pas de chiffres dans les Alpha-Ghetti. Je me suis d'ailleurs posé la question sur ces entrefaites. Or réponse après visualisation de l'étiquette: il s'agissait d'Alphanumerica-Ghetti, un produit nouveau et très difficile à trouver.)

Boston 6, donc. Hum. Le problème, c'est que je n'ai reçu aucun message surnaturel indiquant s'il s'agit d'une annonce d'une victoire des Bruins en six matchs ou d'une incitation à aller acheter une demi-douzaine de laitues. Ou de beignets à la crème.

Hier, à l'orée du deuxième affrontement entre notre Flanellette et le Boston en question, il y avait à la une du succulent *Journal de Montréal* une déclaration de Sheldon Souray (pour les d'entre vous qui préférez le théâtre néo-expérimental engagé d'auteur et qui n'avez donc l'occasion de suivre le hockey, il s'agit d'un défenseur): «Faudra montrer qu'on a de plus grosses c...».

Toujours soucieux de connaître le sens caché de toute chose, j'interpellai aussitôt mon Ford intérieur: «C... ?». Qu'est-ce que c'est que c'est que ça, lui demandai-je. Après avoir pris le tout en délibéré, il me soumit une première hypothèse: faudra montrer qu'on a de plus grosses c...assettes. Moui, ça se tient. Le hockey majeur vit à l'heure de la vidéo et, pour gagner, messieurs dames, il faut s'en taper des heures, décortiquer les systèmes, voir *de visu* ce qui cloche. Plus on a de grosses cassettes, plus on a de chances.

Mais non, ça y est, c'est ça, d'ailleurs, c'est dans l'air: faudra montrer qu'on a de plus grosses c...ances. Effectivement, lors du premier match, les occasions de marquer se sont faites plutôt rares. Or, plus on a de grosses chances, plus on a de chances, et plus on a de chances, enfin vous voyez.

J'en étais là, supputant les mérites comparés de grosses c...ylindres (ou C...orvette), de grosses c...aines et de grosses c...ucubitacées, lorsqu'une de mes sources dans le domaine de la grosse c...inquante tablette me suggéra de me rendre en pages intérieures du *J de M. L.*, c'était en toutes lettres: «Faudra montrer qu'on a de plus grosses couilles». Ah ben c... Avoir su que c'était en augmentant le volume de la composante la plus fragile de grosses c...arçasses qu'on remporte de grosses c...oupes Stanley.

Mais pourquoi ne pas avoir publié le mot au complet en première page alors qu'il se trouve en toutes lettres en gros caractères gras en page 126? Je vais vous le dire, moi, pourquoi: parce que l'assertion est fautive. Prenez par exemple les astéroïdes ignobilisants: d'après des documents dont j'ai obtenu de grosses c...opies, elles ont pour effet d'augmenter les capacités physiques et d'améliorer le rendement sportif général tout en réduisant, à terme, le volume de la joaillerie familiale. Voilà qui prouve que l'un ne prouve pas l'autre.

Par ailleurs, l'adjonction de plus grosses c... suppose l'acquisition de plus grosses c...ouilles et, contrairement à ce qu'on a vu au premier match, l'obligation, devant la perspective de grosses c...ouillusions dans les coins, de ne pas faire de grosses c...ouillises.

Chance, chance, chance. Il faudra gagner à un tirage au sort pour pouvoir être entendu dans les grosses c...onsultations que tiendra le gouvernement du Québec et qui déjà suscitent une excitation proche de l'hystérie dans la population. Selon mes sources dans le domaine du nul si découvert, le procédé prendra la forme de gratteux supervisés par la firme Sans son bel air dont les heureux gagnants, juste avant les audiences dirigées par Guy Mongrain, seront plongés dans un bouillier pendant le temps réglementaire. La loterie portera le nom de Bancroute.

Ça, c'est de la vraie démocratie. Vous ne verriez pas un tel exercice au fédéral, où il faut être copain avec le régime pour pouvoir revendiquer de grosses c...ommandites.

jeandion@ledevoir.com

Les juifs, dans l'histoire, ont presque toujours été victimes de haines particulières. Mais celle que leur vouaient les pensées d'extrême droite, au début du XX^e siècle, et qui a mené à la Shoah, semble avoir à peu près disparu, sinon être devenue marginale, selon l'avis de spécialistes de la question. Ce n'est plus aujourd'hui la fin d'une «race juive» que les antisémites souhaitent mais la disparition d'un État, Israël, et, à travers lui, tous ceux qui seraient susceptibles de le soutenir. Retour de l'antisémitisme ou mutation? Entretien avec Alain Finkelkraut et Pierre-André Taguieff, deux intellectuels français, où la «nouvelle judéophobie» se déploie trop souvent «au nom de l'autre».

ANTOINE ROBITAILLE
LE DEVOIR

L'antisémitisme a-t-il muté? On peut se poser la question devant ce qu'on a vu de la note collée au mur de l'école primaire United Talmud, dans l'arrondissement Saint-Laurent, à Montréal, dont la bibliothèque a été incendiée dans la nuit de lundi à mardi. Dans cette note laissée par les incendiaires, on faisait référence — selon ce qu'ont rapporté les médias — aux récentes attaques des Israéliens contre les Palestiniens. L'incendie y était présenté comme une réponse à l'assassinat du fondateur du Hamas, cheik Ahmed Yassine.

Plusieurs actes antisémites, comparables à celui qui s'est produit à Montréal cette semaine, ont été perpétrés ces dernières années, notamment en France, où le conflit israélo-palestinien semble avoir débordé plus que partout ailleurs. Dans le journal *Le Monde*, Roger-Pol Droit en faisait récemment une énumération: «Des synagogues incendiées, des rabbins molestés, des filles insultées pour une étoile au cou, des garçons pris à partie pour une kippa. La liste des «incidents» s'allonge tous les jours. Les graffiti insupportables se multiplient dans les universités, les cités, les cimetières.»

Le Québec et le Canada ne sont pas à l'abri, comme on l'a vu cette semaine. Souvenons-nous qu'en mai 2002, une bombe avait explosé devant une synagogue de Québec. Le mois dernier, des graffiti haineux se sont multipliés à Toronto sur des portes de maisons de résidents juifs et de pierres tombales hébraïques.

L'antisémitisme, aujourd'hui comme jadis, prend plusieurs formes, comme on l'a souligné lors d'un grand colloque sur la question, tenu à l'université McGill le mois dernier. Une organisation juive, par exemple, a récemment dénoncé une liste des 50 personnalités américaines les plus influentes, établie par la revue canadienne anticonsumation *Adbusters*, où les juifs de l'entourage du président Bush, tels Wolfowitz et Kristol, étaient clairement identifiés dans des points noirs. Comme au temps de la chasse aux sorcières anticomuniste aux États-Unis, où on reprochait aux juifs d'être «représentés de façon disproportionnée» dans les rangs des rouges.

Retour?

Peut-on parler d'un retour de l'antisémitisme? «Ce serait enfermer les nouveaux démons dans de vieux schémas», affirme Alain Finkelkraut, philosophe et essayiste français bien connu, qui insiste sur les aspects nouveaux de la haine des juifs.

Mais revenons en arrière. C'est pourtant Finkelkraut, à la fin des années 90, qui avait montré comment l'antisémitisme était instrumentalisé dans les Balkans. Pour épingleur le nationalisme des peuples croate et slovène, pour discréditer leur mouvement, on avait fortement insisté, en Europe et en Occident, sur leur passé antisémite. Non sans ironie, en 1998, il



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Des actes comme celui qu'a connu l'école United Talmud ont été perpétrés ces dernières années, notamment en France.

écrivait dans *Le Monde*: «Ah qu'il est doux d'être juif en cette fin de XX^e siècle! Nous ne sommes plus les accusés de l'histoire, nous en sommes les chouchous. L'esprit du monde nous aime, nous honore, nous défend, prend en charge nos intérêts; il a même besoin de notre imprimatur. Les journalistes dressent des réquisitoires sans merci contre tout ce que l'Europe compte encore de collaborateurs ou de nostalgiques de la période nazie. Les Églises se repentent, les États font pénitence, la Suisse ne sait plus où se mettre et les Serbes nous dédient la destruction de la ville de Vukovar comme si nous étions leur belle et qu'ils avaient toré pour nous.»

Lorsqu'on lui relit ses propres phrases, Alain Finkelkraut s'étonne des changements survenus depuis seulement six ans. «Évidemment, je ne dirais plus les choses ainsi.» Mais il remarque que «l'Europe, si on lui désigne une résurgence, ici ou là, de son vieil antisémitisme, ne fait ni une ni deux: toutes ses élites condamnent sans la moindre hésitation la judéophobie quand elle vient de l'extrême droite, des nostalgiques du fascisme.» Pierre-André Taguieff, spécialiste français de l'antisémitisme, qui a fait de nombreux travaux sur la question, affirme ceci: «Tant que l'antisémitisme n'est que souvenirs, commémoration d'un vieux discours, on le dénonce de façon extrêmement violente. L'indignation rétrospective est plus facile.»

Islamoprogressisme

Alain Finkelkraut soutient même que les juifs n'ont plus tellement à craindre du fascisme, «qui est mort», ou du racisme scientifique, «qui est discrédité». Mais ils ont tout à craindre, dit-il, de «l'islamoprogressisme, l'alliance entre l'antisémitisme arabo-musulman et une nouvelle radicalité révolutionnaire». Cette alliance, on l'avait vue à l'œuvre à la conférence sur le racisme à Durban, où des groupes opposés à Israël avaient repris le fameux *Protocole des sages de Sion*, faux document bricolé par des antisémites il y a plus de 100 ans pour «démontrer» l'existence d'un complot juif international. L'islamoprogressisme, Finkelkraut dit l'avoir aussi vu lorsque José Bové, d'*Astérix de l'altermondialisation*, a embrassé le prédicateur islamiste Tarik Ramadan, il y a quelques mois. «Il faut savoir que ce dernier avait commis, sur un site Internet du Forum social européen, un article très ouvertement antisémite. Il avait notamment dressé une liste

noire d'intellectuels juifs, coupables de soutenir Israël, et il avait imputé la guerre en Irak aux «sionistes de la Maison-Blanche», ce qui lui avait valu d'être accueilli comme un héros par plusieurs altermondialistes.»

Dans ces milieux, poursuit Finkelkraut, beaucoup de gens sont passés de l'attitude éthique — développée notamment par Emmanuel Lévinas —, qui consiste à prendre le parti de «l'autre», à une véritable «religion de l'autre». Une attitude abstraite qui en a conduit plusieurs à prendre fait et cause pour les Palestiniens, lesquels se muent ainsi en «victimes parfaites», contre des juifs, transformés du coup en bourreaux tout aussi «parfaits». S'ensuit une quasi-nazification des juifs, que certains ont cru percevoir dans un texte cosigné par le sociologue Edgar Morin, où ce dernier écrivait: «Les juifs qui furent humiliés, méprisés, persécutés, humiliés, méprisés, persécutés les Palestiniens. Les juifs qui furent victimes d'un ordre impitoyable imposent leur ordre impitoyable aux Palestiniens. Les juifs victimes de l'inhumanité montrent une terrible inhumanité. Les juifs, boucs émissaires de tous les maux, «bouc-émissarisent» Arafat et l'Autorité palestinienne, rendus responsables d'attentats qu'on les empêche d'empêcher.»

Pour ce texte, une organisation juive a même intenté une poursuite contre Edgar Morin devant les tribunaux. Alain Finkelkraut n'est pas très chaud face à la voie judiciaire, pas plus que Pierre-André Taguieff. Mais le premier signale toutefois que dans le texte de Morin, on ne s'en prenait pas spécifiquement au gouvernement israélien mais «aux juifs», généralisation qu'il juge source de dangers. Pierre-André Taguieff ajoute qu'il est «tout à fait légitime de critiquer le gouvernement d'Israël actuel». Ce qui ne relève pas à ses yeux de la liberté de critique, «c'est la volonté de détruire Israël, ce qui suppose que les juifs seraient le seul peuple n'ayant pas droit à un État».

Cette volonté est au cœur de la pensée que Taguieff nomme l'islam-terrorisme. Or cette dernière mouvance arrive souvent, note-t-il, «à s'allier avec toutes les variétés de néo-tiers-mondisme, de néogauchisme, de néocommuniste. Et c'est un phénomène très visible aujourd'hui dans les manifestations, où on voit des gauchistes à côté d'islamistes radicaux».

Ce qui, selon lui, est une des figures les plus inquiétantes de la nouvelle judéophobie.

UNIVERSITÉS

SUITE DE LA PAGE B 1

Les étudiants promettent en outre qu'ils joindront leurs voix à celles des autres groupes sociaux le 14 avril prochain, histoire de manifester leur grogne devant la façon qu'a ce gouvernement de mener le bal social.

Le ministre Pierre Reid a beau être vexé en coulisses de voir les universités faire la fine bouche sur ses 120 millions — n'a-t-il pas livré la marchandise? —, il convenait publiquement jeudi, au moment de boucler la commission avec ses remarques finales, qu'il n'avait pas donné autant que les universités le souhaitaient peut-être. «Il faut réinvestir. Je l'affirme, même si les crédits déposés la semaine dernière ne prévoient pas le réinvestissement souhaité, ce que je reconnais sans ambages. Mais je ne dois pas être le seul à estimer que, à défaut de réinvestir dès maintenant, nous investissons très significativement dans les universités. Et je ne me défile pas pour autant, je tiens seulement à préciser que notre commission n'a pas encore conclu et que l'année 2004-05 est encore jeune.»

Aurait-il donc en réserve quelques dizaines de millions qu'il sortira d'une boîte à surprise, certain de ravir l'ensemble de la communauté? «Je n'en ai pas la moindre idée», explique le recteur de l'Université de Québec à Montréal (UQAM), qui se désole de l'at-

tentisme de plusieurs face aux millions qui pourraient dormir à Ottawa. «La santé la mène, son offensive! Pourquoi pas l'éducation? Je ne peux pas croire que nous ne profiterons pas de tous les moyens dont nous disposons pour aller réclamer une partie de cet argent qui nous revient.»

Avec cette commission, les universités auront réussi à tout le moins à occuper l'avant-scène médiatique, poussant de nombreux médias à octroyer une large vitrine aux universités, peu abonnées aux manchettes. Après celles-ci, voilà que les cégeps passeront à cet exercice de remise en forme, qui se fera à travers un cyberforum plutôt que par l'entremise d'une commission parlementaire.

Ces opérations alimentent le débat social. Elles jouent un rôle d'éducation et permettent des mises au point. Mais sont-elles caduques lorsqu'elles donnent l'impression — traficotées par les semonces d'un budget — que les dés sont déjà jetés? «Avant ou après le budget, peu importe le moment où est survenue la commission parlementaire, nous avons fait ce que nous devions, c'est-à-dire démontrer l'importance du sous-financement des universités et ses effets pervers», explique Roch Denis. «Et je continue à espérer, à croire que le gouvernement va se mettre à l'ouvrage pour redresser nos bases de financement.»



LE DEVOIR

Une analyse du budget Séguin permet de constater que le réinvestissement réel dans les universités n'est pas pour cette année.

FBI

SUITE DE LA PAGE B 1

qu'il exagérât l'ampleur des efforts réalisés avant le 11 septembre 2001 pour combattre le terrorisme. De prime abord, la position défendue par ces notables anonymes du FBI pourrait surprendre. Sauf que...

Le FBI a deux hantises: l'une est juridique, l'autre tient de la politique, de celle que mènent entre elles certaines administrations. La première? En chargeant le FBI comme elle l'a fait, Rice l'a rendu de facto plus vulnérable pour tout ce qui concerne l'imputabilité, la responsabilité afférente aux drames du 11 septembre. Ainsi, Bush serait passablement blanchi.

A ce propos, il est intéressant de noter qu'à la suite de la requête formulée par le président de cette commission, selon laquelle la Maison-Blanche devrait «déclassifier» le mémo du 6 août 2001, cette dernière a clairement laissé entendre qu'elle souhaitait donner satisfaction aux membres de la commission. On murmure même, selon le *New York Times*, que l'administration Bush aurait aimé rendre ce document public hier.

Qui a freiné le processus? Les avocats. Ceux du FBI en particulier, qui analyseraient sous toutes ses coutures le document en question afin d'en évaluer les conséquences. Au passage, on retiendra qu'il y a un an de cela, l'administration Bush s'était opposée avec ardeur à toute communication de ce mémo, alors qualifié de top secret.

La deuxième hantise, d'ordre politique, illustre à quel point les principaux acteurs de l'appareil d'État se livrent, derrière les rideaux, une guerre sourde. En cette histoire, on ne doit pas oublier que le mandat de la commission consiste à faire la lumière sur les attentats mais aussi, voire surtout, à formuler des propositions afin de mener à bien, et plus en profondeur, la réforme bureaucratique amorcée avec la création du Homeland Security Department, ou ministère de la Sécurité intérieure.

Les patrons du FBI, comme ceux de la CIA d'ailleurs, craignent qu'on ne leur retire un certain nombre de pouvoirs ou de compétences qui seraient alloués au nouveau ministère. Autrement dit, ils ont peur de faire les frais de l'exercice de décloisonnement en cours, que la commission va accélérer. Exercice, soit dit en passant, qui se traduira par un rabotage des droits individuels.

Cela étant, le témoignage de Rice ne doit pas faire illusion. Sachant que Bush était au parfum des agissements du FBI, il avait le devoir de hiérarchiser les priorités à la lumière, justement, de ce fait. Lequel? Celui qui stipule que 70 enquêtes, et non quatre ou douze, étaient en cours.

PERSPECTIVES

Le blâme à tout le monde et à personne

La confusion règne au Canada autour de la notion de responsabilité ministérielle

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

«Un ministre ne gère pas son ministère: il n'a ni le temps ni la liberté d'agir pour ce faire.» Lorsque Alfonso Gagliano a fait cette déclaration devant le comité des Comptes publics qui enquête sur le scandale des commandites, bien des députés sont restés bouche bée. Si un ministre ne dirige pas son ministère, qui le fait? Et si ça ne tourne pas rond, qui alors doit être tenu responsable? Le sous-ministre? Les fonctionnaires?

Depuis le début des audiences du comité, ces questions surgissent à chaque détour, provoquées par la manie de certains témoins, anciens ministres et fonctionnaires, de se relancer la balle.

De Davig Dingwall, ministre des Travaux publics de 1993 à 1996, à M. Gagliano en passant par Diane Marleau, la vision est similaire et reflète celle exposée par Jean Chrétien au moment de son arrivée au pouvoir en 1993. S'adressant aux sous-ministres et aux ministres, il a dit «que chacun reste dans son secteur. Que les sous-ministres donnent les avis législatifs et administratifs à leurs ministres, que leurs cabinets politiques donnent des avis politiques. Les ministres, après cela, prendront les décisions», a raconté Jean Pelletier, le chef de cabinet du premier ministre de 1993 à 2001. Quant aux programmes, il revient aux fonctionnaires de les gérer.

Alfonso Gagliano, qui a occupé ce poste de 1997 à 2002, jugeait donc que sa responsabilité était d'intervenir dès qu'il avait vent des problèmes, ce qu'il dit avoir fait dans le cas des commandites en ordonnant une vérification interne, celle de 2000, et en exigeant l'application des remèdes recommandés pour mettre fin aux lacunes «administratives».

S'il revient aux fonctionnaires de gérer le ministère, on s'explique mal l'attitude du sous-ministre, Ronald Quail, qui a dit avoir été tenu pratiquement à l'écart de ce qui se passait dans le dossier des commandites, le fonctionnaire responsable du programme, Chuck Guité, faisant affaire directement avec le ministre. Et le fait que la demande de fonds était signée par le ministre et le premier ministre ne le laissait pas indifférent non plus. «C'est une situation très difficile pour un sous-ministre», a confié M. Quail au comité.

Distinctions floues

Les guides fournis aux ministres et aux sous-ministres n'aident pas à clarifier qui devrait être tenu responsable, les distinctions y étant moins tranchées que dans l'esprit de M. Chrétien. Les ministres y sont toujours responsables devant le Parlement, mais ils ne sont pas tenus de démissionner pour des erreurs administratives des fonctionnaires. Il leur incombe plutôt de prendre des mesures pour corriger la situation et d'en rendre compte au Parlement. Les sous-ministres, pour leur part, sont responsables de la saine gestion des ministères mais rendent des comptes à leurs ministres respectifs et au premier ministre par l'intermédiaire du greffier du Conseil privé.

La confusion autour de la notion de responsabilité ministérielle n'est pas nouvelle mais elle est telle que la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a cru nécessaire d'y consacrer un des chapitres de son rapport portant sur les commandites. Elle y recommandait de clarifier les deux guides et de préciser si les fonctionnaires devaient rendre des comptes au Parlement «à titre personnel ou seulement s'expliquer au nom des ministres», comme maintenant.

Le gouvernement Martin l'a prise au mot et, le jour même du dépôt du rapport, il annonçait que le président du Conseil du trésor, Reg Alcock, analyserait «les responsabilités respectives des ministres et des fonctionnaires» et ferait rapport en septembre. Un comité d'experts a été mis sur pied à cette fin.

Le débat peut paraître byzantin, mais il est fondamental. «En théorie, un ministre au Canada est responsable de tout, mais la réalité est qu'il ne peut pas être partout à la fois. Résultat: lorsqu'il faut blâmer quelqu'un, tout le monde se met à se relancer la balle. [...] La confusion qui prévaut au Canada fait en sorte que tout le monde est frustré quand vient le temps de dénouer un problème», relève Alan Gilmore, directeur principal au Bureau du vérificateur général et responsable de la rédaction du chapitre touchant la responsabilité ministérielle.

Réalisme

Ancien vérificateur général, Denis Desautels fait partie du comité créé par Reg Alcock. «Le but est de rendre la définition plus réaliste. Ce serait déjà un progrès car, si on ne le fait pas, chacun peut se réfugier derrière sa définition. Il devient difficile alors d'obtenir une responsabilité



L'ancien ministre Alfonso Gagliano, le 18 mars dernier, lors de sa comparution devant le comité des Comptes publics.

sation efficace. On peut s'esquiver plus facilement», dit-il.

La question n'est pas facile à trancher. En 1989, le comité des Comptes publics reconnaissait lui-même qu'«en raison de l'importance des délégations de pouvoir nécessaires de nos jours, il n'est pas juste que les ministres soient personnellement responsables des actes et des décisions de tous les employés de leurs ministères». Le comité jugeait aussi que les fonctionnaires devraient assumer la responsabilité de leurs décisions et ne pas se réfugier derrière la responsabilité ministérielle pour éviter de rendre des comptes.

Reg Alcock partage cette analyse. Une solution doit être trouvée, dit-il, suggérant par exemple que les ministres soient tenus responsables pour les décisions qu'ils prennent et les fonctionnaires, pour les leurs si le ministre n'en est pas informé. Parce que, dans certains cas, il n'est pas tenu de l'être.

Il s'intéresse aussi à ce qui se passe dans le secteur privé, où les hauts gestionnaires sont tenus responsables de la mise en place et du maintien de systèmes de contrôle internes capables d'éviter les abus. Si un problème est attribuable à une lacune à ce chapitre, il peut alors être tenu responsable.

Ministère géant

Depuis la restructuration gouvernementale du début des années 90, certains ministères fédéraux, comme ceux du Développement des ressources humaines et des Travaux publics, ont atteint des tailles étonnantes. Dans le cas des Travaux publics, on parle d'environ 13 000 employés et d'un budget frôlant les quatre milliards par année.

Un ministre et même son sous-ministre peuvent difficilement savoir tout ce qui se trame dans leur ministère. D'où l'importance des mesures de contrôle, des processus de vérification et, bien entendu, de la capacité de faire confiance aux employés qu'on présume compétents et professionnels.

Quand tout était plus simple, il était entendu, en régime parlementaire de type britan-

nique, qu'un ministre était l'ultime responsable de tout ce qui se passait dans son ministère, à son insu ou non. Cette notion est encore très vivante au Canada. En fait, le Canada est un des rares pays du Commonwealth à s'en tenir encore à cette définition classique de la responsabilité ministérielle.

La Grande-Bretagne, berceau du parlementarisme, ne s'y accroche même plus. Dans ce pays, un ministre est responsable de la direction politique de son ministère et les sous-ministres sont responsables de l'administration devant le Parlement. Si un sous-ministre reçoit un ordre ministériel contraire aux règles de bonne gestion, il doit le faire savoir. Si l'ordre est maintenu, il peut exiger qu'il soit donné par écrit, ce qui reporte alors la responsabilité sur les épaules du ministre.

Au Canada, un sous-ministre peut résister ou alerter son supérieur, soit le greffier du Conseil privé, qui est le sous-ministre du premier ministre. Mais si le premier ministre appuie son ministre, il y a peu de chance que le sous-ministre, dont la carrière dépend du premier ministre, s'en plaigne.

Le comité Alcock envisage d'étudier le modèle britannique, mais le directeur-fondateur du Centre parlementaire, Peter Dobell, observe une résistance de la part des fonctionnaires à être tenus davantage responsables. Il croit cependant que le Canada n'aura d'autre choix que d'aller dans cette direction.

Gilles Paquet, directeur du Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa, n'hésite pas à juger «obsolète» la vieille définition de responsabilité ministérielle, mais il doute qu'on puisse en arriver à un principe d'une limpidité absolue, «rien n'étant blanc ou noir». «Beaucoup de systèmes s'effondrent ou fonctionnent mal sans qu'on puisse vraiment dire qu'une personne précise soit responsable», dit-il. Il prévient que ça n'élimine pas l'obligation pour les dirigeants de rendre des comptes, de prendre des mesures correctrices, ce qu'il appelle une «responsabilité douce».

Les membres du comité ont compris qu'ils ne pourront pas éviter de se prononcer sur la responsabilité ministérielle, sur la distinction à faire entre un problème administratif isolé et un dérapage majeur dans un dossier aussi politique que celui des commandites. Mais trouveront-ils, non pas le coupable, mais qui doit être tenu responsable? La question reste ouverte.



Michel David

Le devoir de platitude

Le premier ministre Jean Charest a fait une déclaration assez étonnante aux collègues du Soleil auxquels il rendait visite cette semaine dans le cadre de sa tournée des principaux quotidiens. «C'est mon job d'être plate», leur a-t-il lancé.

M. Charest, qui peut être très drôle quand il le veut bien, ne suggérerait pas que la platitude soit une vertu que doit cultiver un chef de gouvernement dans l'exercice général de ses fonctions. Il parlait plus précisément des entrevues qu'il accordait.

Si c'était son objectif, il pouvait être assez content de lui cette semaine. Personne n'est sorti très emballé de ces rencontres. Plutôt que de s'en féliciter, M. Charest devrait s'en inquiéter. Il est assez difficile de comprendre comment un homme qui se plaint continuellement de la difficulté à faire passer son message peut s'inviter à toutes les tables éditoriales avec la ferme intention d'en dire le moins possible.

Robert Bourassa appréciait lui aussi le spectacle de l'air dépité des journalistes quand ils sortaient de son bureau les mains vides après deux heures d'entrevue. La différence est que M. Bourassa n'avait aucune envie de changer quoi que ce soit. Au contraire, tous ses efforts visaient à perpétuer le statu quo tandis que M. Charest prétend faire rien de moins qu'une deuxième Révolution tranquille.

Malgré la batterie de spécialistes du marketing politique dont il s'est entouré, le premier ministre demeure le canal de communication privilégié entre le gouvernement et la population. Si lui-même se fait un devoir d'être «plate», il ne devrait pas se surprendre que celle-ci manque d'enthousiasme.

Depuis le temps qu'il fait de la politique, il devrait également savoir que les médias ont horreur du vide. S'il n'y a aucun lead suggéré dans ses propos, ils vont s'arranger pour trouver quelque chose à mettre en page ou en ondes, avec tout le risque de mauvaise surprise que cela implique. Comme le disait crûment un ancien collaborateur de M. Bourassa, l'a b c de la communication en politique est de donner aux médias leur «Gaines Burger» quotidien.

Si le problème est que M. Charest n'a rien à dire, c'est encore plus inquiétant. Ceux qui le connaissent moins sont souvent consternés par sa connaissance superficielle, voire sa totale méconnaissance de dossiers pourtant très importants.

On ne peut pas exiger du chef du gouvernement qu'il maîtrise tous les sujets comme les ministres sectoriels, mais on a souvent l'impression que M. Charest n'a pas poussé la réflexion au-delà des deux ou trois «lignes» que ses conseillers lui ont préparées. Cet amateurisme peut lui jouer de vilains tours, comme cela s'est produit cette semaine à la suite des propos qu'il a tenus au Devoir à propos des superhôpitaux de Montréal.

L'idée d'appliquer la formule des partenariats public-privé (PPP) au secteur hospitalier mérite sans doute d'être explorée, quitte à la rejeter si elle ne convient pas. De toute évidence, M. Charest a été impressionné par l'exemple britannique. Évoquant pour la première fois la possibilité d'appliquer la recette des PPP au CHUM et au CHUS, il aurait dû prendre bien soin de ne créer aucune confusion.

«Pour la construction, pour la gestion aussi. Et si on veut nous proposer une formule, on est ouvert à cela», a déclaré le premier ministre au Devoir. Si, dans son esprit, cela excluait la gestion des services de santé à proprement parler, comme le clairement dit le ministre de la Santé, Philippe Couillard, il aurait dû le préciser.

À l'Assemblée nationale jeudi, la porte-parole péquiste en matière de santé, Louise Harel, a eu beau jeu de mettre M. Charest en contradiction avec son ministre, l'accusant de jouer à l'apprenti sorcier avec des concepts qu'il ne maîtrise pas. Peut-être s'était-il simplement exprimé de façon nonchalante ou approximative, comme cela lui arrive souvent, mais le résultat est le même.

La vingtaine de forums régionaux qui se tiendront entre le 15 mai et le 19 septembre, en attendant le sommet national de la mi-octobre, semblent devoir être placés sous le signe de la même superficialité, qui trahit le caractère improvisé de l'opération.

On peut toujours se gausser de ce «loto-forum», mais s'en remettre au hasard pour choisir ceux qui participeront à l'exercice n'est pas une si mauvaise idée. Les problèmes résident plutôt dans le format retenu, mais aussi dans l'objectif visé.

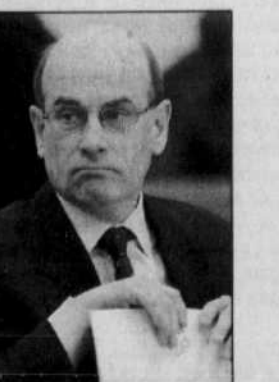
Dans son esprit, la tournée de consultation que coprésideront Line Beauchamp et Pierre Sheldeur rappelle un peu la commission Spicer, que Brian Mulroney avait envoyée prendre le pouls des Canadiens «ordinaires», au début de 1991, dans l'espoir qu'ils sauraient trouver mieux que les politiciens un remède au mal de vivre qui rongait le pays. Après des mois de pèlerinage controversé et coûteux d'un océan à l'autre, l'opération avait pris fin en queue de poisson.

Le gouvernement Charest a heureusement vu moins grand que la commission Spicer, qui ambitionnait au départ de rencontrer un million de Canadiens. On voit cependant mal comment les forums régionaux pourraient donner des résultats plus concrets.

Même avec la meilleure volonté du monde, que peut-on espérer de rencontres où les participants ne disposeront que de quelques minutes pour proposer des solutions à presque tous les problèmes avec lesquels la société québécoise est aux prises? Il suffit de parcourir le document intitulé *Briller parmi les meilleurs*, qui servira de base aux discussions, pour avoir une idée des lieux communs qu'on y revisitera. Cela doit faire partie du devoir de platitude dont parle M. Charest.

mdavid@ledevoir.com

Un ministre et même son sous-ministre peuvent difficilement savoir tout ce qui se trame dans leur ministère



ARCHIVES LE DEVOIR

Dans l'ordre habituel, Jane Stewart, Anne McLellan, Alan Rock, Diane Marleau et David Dingwall qui, à un moment ou un autre, ont tous eu à répondre d'un scandale.

É D I T O R I A L

Extase blanche!

Ah! les couleurs! Rimbaud en rêve: «A noir, E blanc, I rouge, O bleu, U vert». S'il n'y avait pas en effet quelques poètes plus fantaisistes, des enfants, des peintres, des aquarellistes et quelques fleuristes pour nous tenir en alerte, nous risquerions peut-être d'oublier. Vienne le printemps, et nous y sommes: blancs perce-neiges, feuilles neuves toutes vertes, jonquilles jaunes, tulipes rouges. Et ce bleu du ciel au temps de la pleine lune. Kandinsky l'a dit: «Le bleu profond, la couleur la plus typiquement céleste, attire l'homme vers l'infini.» Dire que d'autres préfèrent le rose, le blond, le brun, le roux, voire le noir! Faisons un sondage. Un autre! «Dites-nous votre couleur préférée!» Pour être certain d'avoir raison, tout de suite, je réponds: «Blanc! Blanc partout! Blanc toujours!»

Ont-ils tort ou raison, ces savants, chercheurs d'avenir, qui, face à la pollution accélérée de la planète, croient que la fin des temps approche et qu'il ne restera plus bientôt qu'une «terre» toute petite... et blanche? Telle est l'opinion de Trinh Xuan Thuan, un «astrophysicien de renom autant qu'un observateur passionné du ciel», ainsi que l'appelle Caroline Montpetit dans un cahier du *Devoir* (13 décembre 2003). Dans *Origines - La nostalgie des commencements* (Fayard, 2003), Trinh Xuan Thuan, le célèbre auteur de *La Mélodie secrète* (1988), prévoit qu'à la toute fin de notre monde, la plus célèbre de nos étoiles, le Soleil, «va s'effondrer en une naine blanche de la taille de la Terre» pour ensuite englober avec elle Mercure, Vénus...



Benoît Lacroix, O.P.

Franchement et bouddhisme plus optimiste est Tagore (1861-1941), qui prévoit une finale toute de feu et de lumière: «Le mur s'entrouvre, la lumière, rire divin, le traverse / Victoire, ô Lumière / Le cœur de la nuit est percé!... / Accours, ô Toi qui es terrible dans ta blancheur immaculée / La mort agonise dans un jaillissement de splendeur!» (*La Corbeille de fruits*, page 39).

Telle n'est pas exactement la perspective de plusieurs religions, dont le christianisme. Jésus de Nazareth a vu la mort en face, l'a subie, l'a intégrée, au point de dire: «Qui croit en moi, même s'il meurt, aura la vie éternelle!» Là se trouve une promesse de vie. Vie promise à chaque personne. Par résurgence! Là se trouve une promesse de vie. Vie promise à chaque personne. Par résurgence? Par renaissance? Par résurrection, après révision, bien sûr, de chaque destinée? Survie de l'univers aussi: «Je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle» (*Apocalypse*, 21, 1).

Et les couleurs, maintenant? Alignés sur les mêmes récits de notre ère, nous nous rappellerons que Jésus de Nazareth, un jour transfiguré, portait une robe blanche, «si blanche qu'aucun foulon sur terre ne peut blanchir de la sorte». De même, Jean de Patmos, l'un des quatre évangélistes à proclamer qu'il a bel et bien vu Jésus de retour, précise que les deux anges qui saluent le témoin Marie-Madeleine, au matin de Pâques, sont vêtus de blanc.

Si nous consultons de nouveau les textes sacrés, voici que le blanc — encore lui! — signifie la gloire de Dieu et même sa miséricorde, comparable selon les psaumes à la plus blanche des blanches neiges. De quoi nous réconcilier avec l'hiver prochain! Si nous nous en prenons encore à la «révélation» du charismatique prophète Daniel (160 avant Jésus-Christ), Dieu en personne s'est un jour présenté à nous comme un vieillard de grande sagesse; il portait un vêtement blanc et sa chevelure était blanche «comme de laine nettoyée».

Il n'en fallait pas autant pour que la pâque chrétienne se célèbre en blanc: blanches nappes à l'église, chasuble blanche, étole blanche, roses blanches si possible. Les nouveaux baptisés sont invités à revêtir une belle tunique blanche pour signifier la fête.

Les symboles ont la vie dure. C'est à tel point que certains chercheurs, dont l'écrivain et jésuite Michel de Certeau (1925-1986), ont imaginé l'éternité d'une infinie blancheur, comme éblouie par la vision de Dieu. Non plus, cette fois, une simple image ou parabole, mais un événement. Grand éblouissement! Ravissement suprême! Éternelle joie! Comme si je voyais le soleil de face: la lumière prend tout...

Ne nous arrive-t-il pas parfois de fermer les yeux pour mieux regarder et mieux penser? «Pour bien voir la lumière, dit un ami, éteins ta chandelle!» Extase blanche!

Si, en définitive, la célébration de Pâques n'existait que pour nous aider à rêver, même à croire à cette possibilité d'une mort subite mais aussitôt annulée pour un univers tout blanc, dans un temps-lumière, dans un temps-amour, il me semble que cette fête déjà prestigieuse mériterait qu'on se dise au moins aujourd'hui, chacun, chacune, selon sa pensée respectée: joyeuses Pâques! Joyeuses Pâques quand même!

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



REPRISE DU 16 JANVIER 2004

L E T T R E S

Petite histoire quotidienne du personnel soignant

Y a-t-il une journée où notre système de santé ne fasse pas l'objet d'une critique quelconque? Tantôt, c'est la lenteur des listes d'attente pour les traitements qu'on dénonce, tantôt, c'est la compétence du personnel soignant qu'on met en doute. Avec les récents débats sur les droits inhérents de l'individu, ceux-ci auraient pris trop de place au détriment des droits du malade. A-t-on déjà osé présenter l'autre côté de la médaille, le quotidien du personnel soignant, où la passion de bien soigner est au cœur du travail? Je me permets de raconter l'histoire suffisamment représentative de notre milieu qui, j'ose espérer, réveillera chez les lecteurs quelques sentiments de compréhension et de reconnaissance à l'égard de toute la profondeur du dévouement de notre travail.

Avec une hépatite virale de type C foudroyante dont le grand risque de transmission est connu de tous, cette patiente devait inévitablement passer à une cirrhose du foie en phase terminale. Elle nous a été référée pour une transplantation du foie. Heureusement pour elle, un foie lui a été trouvé. Elle a donc été transportée au bloc opératoire pour subir cette intervention chirurgicale majeure. Avec l'équipe infirmière dévouée et efficace, les chirurgiens de compétence irréprochable, le tandem anesthésiste-inhalothérapeute prêt, la patiente était entre bonnes mains. Jamais la moindre remarque désobligeante ou une note de réticence de la part de l'équipe soignante: nous étions conscients que la patiente représentait un risque potentiel et qu'une blessure avec du matériel contaminé pouvait nous causer bien des inquiétudes sur plusieurs aspects.

Malheureusement pour la patiente, la chirurgie était beaucoup plus compliquée que prévu: les saignements ne tarissaient pas. Très rapidement, la patiente n'a plus été capable de faire des caillots; les complications de coagulation étaient inévitables. Une vigou-

reuse transfusion de divers produits sanguins était essentielle. Une consultation des hématologistes était judicieuse. Encore là, ils ont été grandement disponibles et ont fourni une aide précieuse.

Plutôt que de prendre trois ou quatre heures, cette intervention a duré presque 12 heures, ce qui a nécessité une immense quantité de matériel chirurgical et un nombre impressionnant de produits sanguins. Pas une piqûre accidentelle, pas la moindre plainte de la part de l'équipe traitante. Malgré la sévérité des complications pendant la procédure, la patiente a été transférée aux soins intensifs avec des fonctions physiologiques plus qu'acceptables. Comment pouvait-on mesurer notre satisfaction devant ce travail si épuisant mais si gratifiant?

À notre grand étonnement, la patiente a évolué de façon remarquable, elle n'a eu aucune complication majeure malgré cette chirurgie si laborieuse. Après plusieurs jours, nous étions toujours impressionnés par les progrès de notre patiente.

Malgré toutes les difficultés de notre système de santé à bien des égards, puisse l'histoire vécue par notre patiente, espérons-le encore, faire mentir plusieurs critiques irresponsables du personnel soignant. Pour encore bien longtemps, la passion de bien soigner n'aura aucun prix aux yeux de ceux qui en bénéficient.

Marc-Olivier Lé
Montréal, le 5 avril 2004

CISR: un nouveau processus de sélection pour des candidats hautement qualifiés

En réaction au texte «La proposition Sgro ne mettra pas fin au patronage», signé François Crépeau et France Houle, publié en page Idées le 7 avril 2004

Le rôle des commissaires est primordial pour garantir l'intégrité des décisions rendues par les trois tribunaux qui composent la Com-

mission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). L'article de Mme Houle et de M. Crépeau soulève à juste titre la complexité de leur travail. Le nouveau processus de sélection se veut justement une réponse à la complexité sans cesse croissante du contexte dans lequel ils évoluent.

À titre de président de la CISR, je suis responsable de la qualité des décisions rendues par les commissaires, c'est-à-dire de leur performance. Une haute performance est essentielle pour mériter la confiance des Canadiens et pour maintenir la réputation enviable de la CISR dans le monde. Par conséquent, à titre de président du comité de sélection, il va de soi que j'ai tout intérêt à ce que les candidats recommandés à la ministre soient les plus compétents possibles. Quant aux comités consultatifs et de sélection, ils seront composés de professionnels qui auront également tout intérêt à vouloir être associés à des recommandations fondées sur le mérite et la compétence.

L'imputabilité des membres du comité de sélection intrinsèque au processus est une garantie on ne peut plus sûre de leur indépendance. C'est là le changement majeur apporté au processus: les membres du comité de sélection et moi-même en bout de piste allons pleinement assumer les conséquences de nos recommandations. Grâce au nouveau processus de sélection, ce seront seulement les candidats hautement qualifiés, sélectionnés dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, qui feront l'objet d'une recommandation de nomination aux postes de décideur de la CISR. Le gouvernement s'est engagé à nommer uniquement les candidats qui lui seront recommandés.

La composition du comité consultatif, qui constitue le premier palier du processus de sélection des commissaires, sera annoncée dans les semaines à venir. Les modalités de fonctionnement du comité seront également rendues publiques à ce moment.

Jean-Guy Fleury
Président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Le 7 avril 2004

LIBRE OPINION

Le Québec social-démocrate, modèle ou repoussoir?

Antoine Robitaille

Le *Toronto Star* est l'un des seuls journaux du ROC à tenir, à l'occasion, des propos quelque peu positifs sur l'État du Québec (j'exagère à peine). Par exemple, c'est le seul journal, il y a cinq ans, qui avait salué en éditorial la mise en place, par le gouvernement Bouchard, des garderies à 5 \$ par jour (désormais à 7 \$). Hier, Carol Goar, chroniqueuse émérite du *Star*, affirmait qu'avec la réforme du ministre de l'Emploi, Claude Béchard, le Québec est «d'avant-garde en matière d'aide sociale».

C'est une surprise, dit Goar, puisque le gouvernement Charest a été élu en promettant de réduire la taille et les dépenses de l'État. Mais voilà qu'il rend public un programme où il se débarrasse de l'esprit du *workfare* coercitif, théorie en vogue dans les années 80 selon laquelle il faut «punir la paresse des prestataires». Béchard abolit en effet les pénalités pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui refusent de travailler et offre au contraire une «généreuse prime» à ceux qui travaillent. Son modèle est incitatif: «Partout au pays, écrit Goar, c'est avec un mélange d'intérêt et d'appréhension que les décideurs politiques observent l'expérience du Québec. Ils espèrent que cela va fonctionner tout en craignant le prix d'une telle mesure.»

Comme on le sait, dans le plan Béchard, tous les bénéficiaires de l'aide sociale auront droit à un minimum de 533 \$ par mois. Ceux qui peuvent montrer qu'ils cherchent activement un emploi seront admissibles à une prime de 150 \$ par mois. Goar considère comme une excellente chose d'utiliser ainsi la carotte plutôt que le bâton. De toute façon, fait-elle remarquer, les études démontrent que le bâton ne fonctionnait presque pas. Goar souligne avec enthousiasme

quelques autres mesures du gouvernement Charest: hausse du salaire minimum à 7,45 \$ l'heure alors que celui de l'Ontario est de 7,15 \$, investissement de 329 millions dans le logement social. Bien sûr, dit Goar, le gouvernement Charest fait cela parce que sa popularité est en chute libre et que les syndicats lui promettent le pire.

Elle souhaiterait voir l'esprit de la réforme Béchard — dans laquelle elle voit la fin du «welfare bashing» — se répandre dans le ROC. Mais elle doute grandement de cette possibilité. Elle croit que tous les Canadiens qui veulent qu'on en finisse avec une ère de «dureté à l'endroit des pauvres» espèrent que l'expérience du Québec soit couronnée de succès. «Si M. Béchard peut montrer que, grâce à sa réforme, les bénéficiaires rentrent sur le marché du travail en nombre significatif, les autres provinces n'auront d'autre choix que de suivre son exemple. Ce serait d'une sublime ironie si Jean Charest, qui se présentait comme le politicien qui allait rendre le Québec plus semblable à ses pingres de voisins, devenait celui qui fait en sorte que le reste du Canada ressemble un peu plus au Québec.»

Le Québec est un des peuples les plus privilégiés au monde. «Plus de 40 % des travailleurs québécois appartenaient à un syndicat en 2003», comparativement à 32 % dans tout le Canada et 14 % aux États-Unis. Les taux québécois dépassent aussi ceux de l'Italie, de la France et de l'Allemagne. C'est ce que rappelait Konrad Yakabuski dans le *Globe and Mail* mercredi.

Aux États-Unis, on a remarqué ces chiffres, dit-il. Si bien que «la United Food and Commercial Workers,

un syndicat américain, a choisi le Québec lors d'une réunion en décembre dernier pour tenter une percée dans le monde des Wal-Mart». D'autant plus que la province «a de nombreuses lois favorables aux syndicats».

Mais comme on le sait, la tentative a échoué de peu: 74 voix contre, 65 pour. Yakabuski fait remarquer qu'il n'y a pas vraiment eu de vague de sympathie à l'endroit des «braves travailleurs» du Wal-Mart de Jonquière, qui ont pourtant tenté de s'en prendre au géant de la vente au détail.

Pourquoi, se demande-t-il. «Un sondage effectué pour le magazine *L'Actualité* révèle que moins d'un quart des Québécois ont dit qu'ils faisaient confiance aux syndicats alors que 44 % d'entre eux disent franchement

qu'ils ne leur font pas confiance.» Mais Yakabuski note que si les employés de Jonquière ont refusé le syndicat, ce n'est pas seulement par manque de confiance mais en raison du traumatisme des nombreuses pertes d'emplois dans la région du Saguenay. Reste que les syndicats, au Québec, n'ont plus très bonne image. En témoignage, dit le journaliste, le portrait qu'en a brossé Denys Arcand dans *Les Invasions barbares*: les syndicalistes y ont davantage l'air de «motards des Hells Angels» que de militants pour les droits des travailleurs. Les organisations de travailleurs devraient y voir, dit-il.

Dans le *Globe and Mail* d'hier, le chroniqueur de gauche Rick Salutin s'en prenait aux préjugés des Canadiens à l'endroit des États-Unis. «Nous sommes des experts pour caricaturer les États-Unis [...], pensons à l'émission *This Hour Has 22 Minutes*, [...]

mais nous n'excellons pas à comprendre les États-Unis.» Tout ce qui nous intéresse au sud de la frontière, selon Salutin, «c'est l'absurdité, la prétention, les grands airs, les illusions que les Américains entretiennent sur eux-mêmes». Mais en raison de cette vision partielle et partielle, extérieure, nous tendons à «être déconcertés» lorsqu'ils prennent leurs valeurs au sérieux. Salutin s'attarde aux difficultés des États-Unis en Irak, qui se sont fortement aggravées cette semaine. «C'est le pire scénario qui est en train de se réaliser.» Ainsi, on peut bien expliquer «la plupart des politiques américaines en Irak par la réalpolitik et l'ignorance crasse, etc., mais pas le fait de s'engager librement dans le scénario d'horreur» où chiïtes et sunnites font alliance.

Or qu'a dit la chroniqueuse Naomi Klein cette semaine dans le *Globe*? Elle a affirmé, rapporte Salutin, que l'administration Bremer poussait les chiïtes à la bataille. Bref, en créant le chaos en Irak, les Américains pourraient plus aisément déclarer qu'il est possible d'y rester et aurait donc une bonne raison de se retirer. Salutin rétorque que «cela est hautement improbable». Il estime que cette vision paranoïaque des États-Unis fait l'impasse sur un aspect fondamental de ce pays: «Il y a de vrais patriotes américains.» Ceux qui ont gardé le cap sur l'idéal «se sont opposés aux interventions américaines à l'étranger non pas parce qu'ils s'en faisaient pour les habitants des pays envahis mais parce que cela sapait le meilleur des valeurs américaines aux États-Unis.» Ainsi, Mark Twain s'était opposé aux conquêtes de Cuba et des Philippines. «Dans cette lignée aujourd'hui, il y a Michael Moore, Paul Nader et probablement Howard Dean.» Bref, on peut être patriote américain et contre la guerre en Irak. Ce que les Canadiens n'arrivent pas à saisir.

IDÉES

JEU D'ARGENT

Concilier l'État infirmier
et l'État tenancier?

SERGE CHEVALIER

Sociologue, spécialiste des jeux d'argent

ÉLISABETH PAPINEAU

Chercheuse, Institut national de la recherche
scientifique et Institut national de santé publique
du Québec

Depuis 2002, les jeux de hasard et d'argent gérés par l'État québécois ont généré environ 3 % du budget du gouvernement du Québec: ceci équivaut à un montant, considérable, de plus de 1,35 milliard de dollars. Il y a deux ans, Loto-Québec remettait en dividendes à l'État des sommes supérieures à celles fournies par Hydro-Québec ou par la Société des alcools du Québec.

Tout cela serait bel et bien si les jeux de hasard et d'argent ne provoquaient pas de problèmes, notamment le jeu pathologique. C'est ce qu'on fait valoir à plusieurs reprises le vérificateur général du Québec ainsi que diverses instances de santé publique.

Actuellement, la pression sociale et politique est forte pour que l'État gère les problèmes de jeu et en prévienne l'apparition, tandis que les considérants économiques demeurent au sommet de l'ordre du jour de ce même État. Comment donc concilier la santé et les finances publiques? L'État infirmier et l'État tenancier?

Les cibles financières de Loto-Québec

Dans son budget de juin 2003, le ministre Séguin requerrait de Loto-Québec un réajustement à la hausse, 100 millions supplémentaires, des dividendes à verser au gouvernement. Que Loto-Québec atteigne l'objectif fixé par le ministre des Finances est incertain. Dans son tout récent budget, le même ministre des Finances demande un nouvel accroissement du dividende que Loto-Québec aura à verser pour l'année financière en cours (2004-05).

Les résultats financiers récents de Loto-Québec, tels que publiés dans les rapports annuels des dernières années, indiquent que les bénéfices nets tendent à plafonner. Dans le rapport financier intérimaire pour les trois premiers trimestres de l'année financière 2003-04, Loto-Québec affiche un recul pour toutes les activités de jeu gérées par cette société sauf pour les appareils de loterie vidéo; pour ces derniers, on constate une augmentation de 3,4 % des revenus qui, en 2002-03, s'élevaient à près de 1,4 milliard, excluant les lots remis aux joueurs.

Dès lors, une question se pose: comment Loto-Québec fera-t-elle pour augmenter ses bénéfices nets sans affecter davantage la santé des Québécois?

Cibles à atteindre

Loto-Québec déposera d'ici la fin du mois d'avril un nouveau plan d'action. Rien n'a encore officiellement filtré du contenu de ce plan, mais les médias ont récemment fait état d'entrevues et de nouvelles permettant de mettre en lumière certaines des avenues qui pourraient être utilisées afin d'atteindre les objectifs financiers imposés.

Le plus récent coup de sonde lancé par Loto-Québec porte sur l'agrandissement du Casino de Montréal ou son déménagement dans le centre-ville montréalais (possible dans le Vieux-Port). L'autre voie pressentie est celle du regroupement d'un nombre considérable d'appareils de loterie vidéo dans des sites dédiés (dans des hippodromes ou ailleurs). D'autres mesures seront sans aucun doute présentées dans la prochaine proposition de plan d'action de Loto-Québec; qui sait, peut-être même que la proposition de l'ouverture d'un casino à Montréal-Tremblant fera-t-elle surface?

Selon les commentaires recueillis par les journalistes auprès des élus municipaux de Montréal, l'agrandissement du site actuel du Casino de Montréal serait impensable eu égard à la réglementation en vigueur ainsi qu'à l'impact majeur et défavorable qu'une telle action aurait sur la diminution des espaces verts, en particulier, et l'environnement, en général, de la région montréalaise.

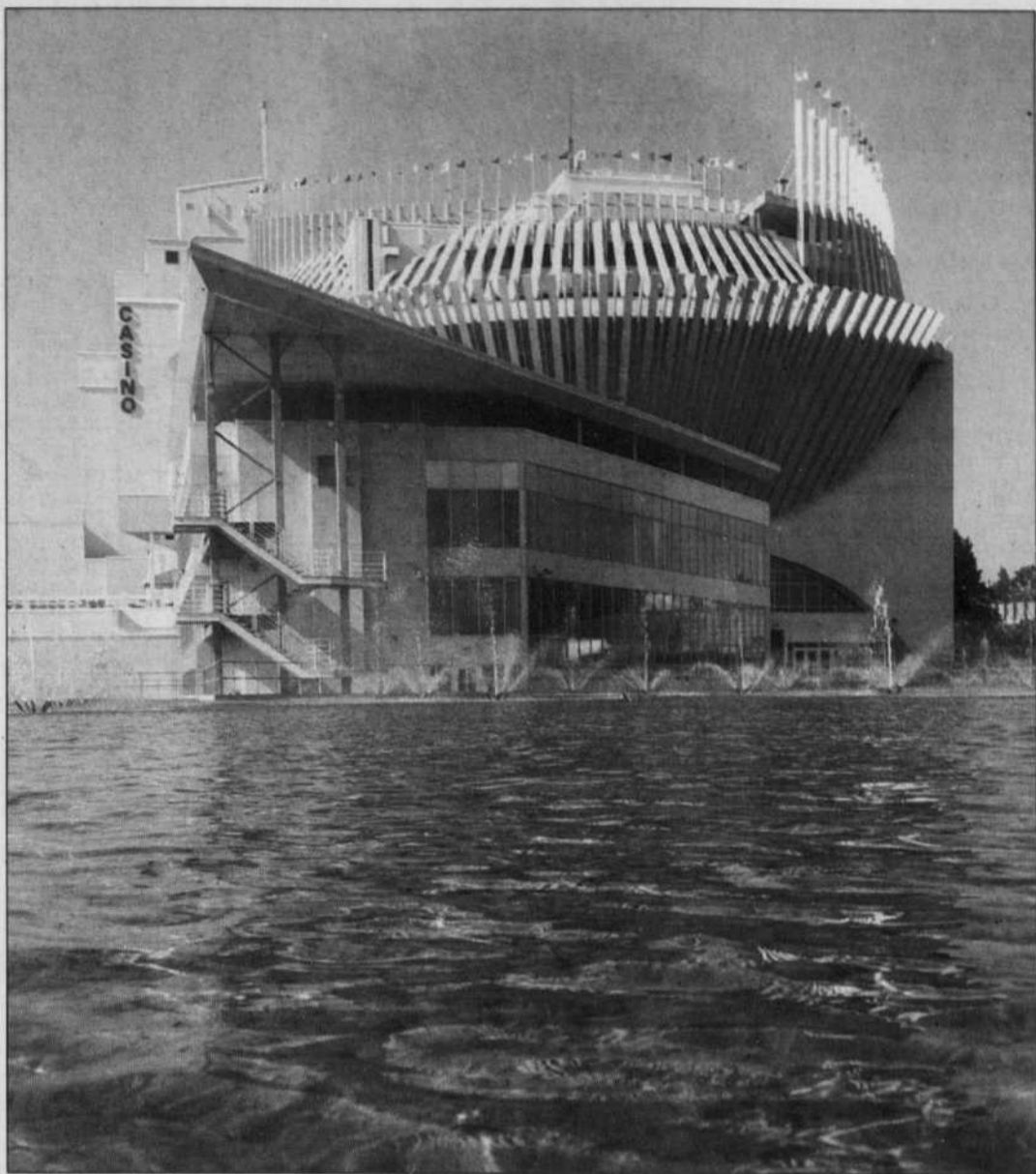
Le déménagement du casino dans le centre-ville de la métropole serait tout aussi néfaste et nuisible, comme l'un des auteurs du présent texte l'avait déjà exprimé l'an dernier. En effet, une telle mesure provoquerait inévitablement un achalandage supplémentaire autour du casino.

Ceci aurait des conséquences tout aussi notables sur le réseau routier permettant l'accès au site choisi — le plus récent rapport annuel de Loto-Québec fait d'ailleurs état à cet égard d'une augmentation de plus de 20 % du nombre d'autobus amenant des joueurs dans les casinos du Québec. En moyenne, comme l'indique le plan d'action de Loto-Québec déposé l'an dernier, le Casino de Montréal attire 20 000 personnes par jour et 35 000 les journées d'affluence. [...]

Par ailleurs, le déménagement du casino sur l'île de Montréal rendrait l'accessibilité des jeux beaucoup plus grande à la population environnante. Des recherches récentes indiquent un lien étroit entre la disponibilité des jeux et la présence de problèmes de jeu dans la population. À cela s'ajoutent les résultats d'une autre étude récente qui démontrent que les jeux des casinos se classent parmi ceux les plus fortement associés à des problèmes de jeu. [...]

La concentration
des appareils de loterie vidéo

Des recherches démontrent donc une association entre l'accessibilité aux appareils et le développement de problèmes de jeu. Ces recherches concluent d'ailleurs qu'il faut limiter le nombre d'endroits où les appareils électroniques de jeu sont disponibles.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'agrandissement du site actuel du Casino de Montréal serait impensable eu égard à la réglementation en vigueur ainsi qu'à l'impact majeur et défavorable qu'une telle action aurait sur la diminution des espaces verts, en particulier, et l'environnement, en général, de la région montréalaise.

Possible sur la base de ces données, le ministre des Finances semble opter présentement pour des solutions de regroupement des appareils. Ce type de solution permet de limiter le nombre d'appareils à son niveau actuel, d'espérer que les revenus du jeu se maintiendront et que les problèmes de jeu régresseront — ce qui reste à être démontré scientifiquement.

Comment
Loto-Québec
fera-t-elle
pour
augmenter
ses bénéfices
nets sans
affecter
davantage
la santé des
Québécois?

Cette orientation s'inscrit résolument dans la perspective qu'entrevoit M. Frigon, l'ancien p.-d.g. de Loto-Québec, avec l'ouverture d'un casino à Montréal-Tremblant. Il s'agissait alors de retirer les appareils de loterie vidéo de tous les bars et brasseries qui en géraient trois ou moins et de répartir les machines ainsi récupérées entre le nouveau casino, le Casino de Montréal et les hippodromes.

Il y a quelques semaines, M. Séguin lançait ses propres coups de sonde en émettant l'hypothèse de la création de minicasin regroupant justement les appareils émanant des sites qui possèdent moins de quatre machines. Il semblerait que la situation continue d'évoluer en ce sens. En conférence de presse, la compagnie Magna Entertainment Corp. a affirmé être actuellement en pourparlers avec le ministère des Finances en vue d'acheter les quatre principaux hippodromes du Québec. [...]

On peut comprendre le désir du gouvernement de conserver la totalité des appareils actuellement en fonction au Québec, car ceux-ci constituent 28 % du chiffre d'affaires de Loto-Québec et à peu près la moitié du bénéfice net consolidé de cette société d'État (48,7 % en 2002-03). Il n'en demeure pas moins que les divers scénarios de regroupement soulèvent des questions cruciales. [...]

Effet sur la nocivité

Le regroupement des appareils dans un nombre plus restreint de sites réduira l'accès à ces appareils et cela est louable. Mais il n'aura vraisemblablement aucun effet sur leur nocivité.

Loto-Québec et la Société des loteries vidéo du Québec ont remplacé ces dernières années leur parc de machines. Les nouveaux appareils intègrent une série d'éléments visant la réduction des problèmes de jeu. Aucune évaluation de la performance des nouveaux dispositifs «anti-jeu pathologique» n'a été menée à ce jour et, à notre connaissance, une telle évaluation, si elle est encore possible, n'est pas prévue.

Le seul indicateur de l'effet de ces mesures réside encore dans la performance financière de l'opération. Or les revenus et les bénéfices des appareils de loterie vidéo ont continué de croître malgré ces dispositifs «responsables» censés permettre, notamment, le contrôle de la durée de jeu et des sommes jouées. [...]

Le regroupement des machines dans les hippodromes nous interpelle aussi. La Société nationale du cheval de course, qui est l'organisme gouvernemental bénéficiant des paris sur les courses de chevaux ainsi que des quelque 530 appareils de loterie vidéo dans les quatre hippodromes majeurs du Québec, n'a développé, à notre connaissance, ni programme ni tentative visant à dépister, prévenir et limiter les problèmes de jeu ou à aider ceux des parieurs qui ont déjà des problèmes de jeu.

Des questions

Dans tous les cas de réaménagement des appareils de loterie vidéo au Québec, une série de questions concernant, non pas la légitimité du jeu en soi, mais les modalités de l'offre de jeu, méritent d'être posées et débattues publiquement.

■ Loto-Québec entend-il réduire, maintenir ou augmenter le nombre total de 20 000 appareils électroniques de jeu au Québec? Quelles sont les modalités d'un éventuel regroupement de ces appareils? De quelle taille seront les «minicasin»? Combien y en aura-t-il? Où seront-ils situés?

■ Quelles en seront les heures d'ouverture (24 heures sur 24 comme pour le Casino de Montréal ou avec une heure de fermeture obligatoire)?

■ Étant donné la relation néfaste démontrée entre la consommation d'alcool et les problèmes de jeu, sera-t-il permis de consommer de l'alcool dans les aires de jeu comme c'est le cas présentement dans les bars, ou cette consommation sera-t-elle interdite comme dans les casinos du Québec?

■ Sera-t-il permis de fumer dans les aires de jeu, comme c'est le cas dans les bars, ou bien cette consommation sera-t-elle réduite à 40 % de l'espace, comme au Casino de Montréal?

■ Les incitations à jouer et les autres stratégies de fidélisation de la clientèle seront-elles permises ou seront-elles proscrites comme dans les bars, les brasseries et les hippodromes?

■ Étant donné le lien existant entre la facilité à disposer de fonds et la durée d'une séance de jeu, quelles dispositions concernant la présence des appareils de retraits bancaires seront en vigueur?

■ Un programme d'auto-exclusion des joueurs sera-t-il disponible (comme c'est le cas dans les casinos du Québec et comme la Régie des alcools, des courses et des jeux est à en développer pour les bars, les brasseries et les hippodromes)?

■ Quelles mesures et budgets de sensibilisation, de prévention et de dépistage du jeu excessif et pathologique seront prévus?

■ Quelles mesures de prévention de l'exposition aux mineurs seront implantées?

■ Quel type de visibilité, de publicité et de mise en marché sera permis?

■ Par ailleurs, les nombreuses incitations à miser «hors piste», par l'entremise du téléphone (Horse-Player Interactive Telephone Account), d'Internet (Xpress bet) et dans des salons de pari sis dans différents bars et cafés — font partie de la philosophie de commercialisation du pari de Magna Entertainment Corp. Comment garantir que l'éventuelle vente des hippodromes à un acheteur privé ne soit pas liée à une quantité indéterminée et croissante de points de vente physiques mais, surtout, virtuels? Sommes-nous en train d'ouvrir la porte au pari sur Internet au Québec?

Rien à débattre?

En novembre, le gouvernement du Québec prévoyait tenir une consultation publique sur les jeux de hasard et d'argent. Cette consultation devait se tenir au printemps 2004. Un débat public est requis autour de la question des jeux de hasard et d'argent et de l'implication du gouvernement dans cette lucrative industrie.

Au train où vont les choses, restera-t-il des éléments à débattre lors d'éventuelles consultations ou les décisions auront-elles déjà été prises?



Gil Courtemanche

Vivement la
proportionnelle

J'ai évoqué à plusieurs occasions dans cette chronique les distorsions et les défauts de notre mode de scrutin et de la centralisation qui caractérise l'organisation gouvernementale au Québec. Comme des centaines de milliers de citoyens, j'ai réclamé qu'on instaure un scrutin proportionnel afin que puissent être représentés à l'Assemblée nationale tous les courants politiques de la société québécoise. Dans mon dernier livre, *La Seconde Révolution tranquille*, j'ai aussi proposé qu'on crée un ordre de gouvernement régional, constitué d'élus régionaux plutôt que municipaux et doté de véritables pouvoirs ainsi que de sources indépendantes de revenus.

Un des principaux défauts de notre système parlementaire britannique est de permettre, après chaque scrutin, l'instauration d'une dictature légitime. Le parti qui détient la majorité des sièges forme le gouvernement et propose des lois qui sont toutes adoptées puisque le vote libre n'existe pas. La plupart du temps, le parti au pouvoir n'a pas remporté 50 % ou plus des suffrages exprimés mais gouverne en fait comme s'il détenait un mandat majoritaire. On l'a vu avec la «réingénierie» libérale, qui ne recueille pas l'appui de la majorité de la population mais qui a été brutalement mise en place au nom d'un mandat démocratique fallacieux.

Comme notre système politique ne comporte aucune forme de contre-pouvoir dans l'élaboration et l'approbation des lois, il ne reste comme autre moyen de protestation démocratique, comme autre processus critique, que la manifestation, la grève générale et parfois la désobéissance civile pour infléchir la volonté d'un gouvernement qui usurpe son mandat afin d'imposer à la population des réformes qu'elle ne souhaite pas. On l'a vu il y a quelques mois: même les mobilisations les plus unanimes et les plus formidables ne parviennent pas à influencer les gouvernements aveuglés par l'idéologie et drapés de leur supposé mandat démocratique. En toute logique, ce que le système dit implicitement, c'est que seule l'insurrection peut changer le cours des choses entre deux scrutins. Mais comme nous sommes en démocratie, c'est heureusement une pensée qui n'effleure aucun esprit.

Autrement dit, entre les élections, nous cessons de vivre en démocratie pour nous contenter du loufoque théâtre de la démocratie parlementaire qui, à cause de la ligne de parti, n'est rien d'autre qu'une forme de dictature légitime.

Les dernières élections régionales en France illustrent bien comment on peut faire en sorte que l'exercice démocratique, que le pouvoir des citoyens, puisse se concrétiser et influencer sur la vie politique en cours de mandat.

La situation du gouvernement Raffarin et celle du gouvernement Charest étaient comparables à plusieurs titres. Tous deux détenaient un mandat théorique de changement: assouplissement des lois régissant le travail, réforme des retraites et de la santé, modernisation de l'appareil gouvernemental, révision de son rôle dans le développement économique. Mais il n'existe pas une seule manière d'atteindre ces objectifs. On peut le faire de façon équitable et juste ou en empruntant un chemin idéologique rigide qui nie les droits des travailleurs, pénalise les plus démunis et diminue notre capacité collective d'organiser la société pour le bien commun et non pas pour la joie des entrepreneurs. C'est le chemin qu'ont choisi ces deux gouvernements de droite. Et le résultat a été le même: levée de boucliers dans les organisations syndicales et grogne collective croissante. Ici, rien n'a changé; en France, tout a basculé à cause des élections régionales, qui ont servi de contre-pouvoir démocratique.

Il faut préciser qu'en France, ce qu'on appelle les conseils régionaux consiste en fait en de véritables parlements régionaux dotés de multiples pouvoirs, dont celui de lever des impôts, mais aussi capables d'assouplir, d'adapter des objectifs nationaux aux situations régionales. Après deux ans de réformes intempestives et radicales, les électeurs français ont utilisé les élections régionales pour lancer un avertissement simple au gouvernement Raffarin: vos réformes sont trop radicalement à droite. Ce fut un coup de tonnerre. Avant les élections, la droite gouvernait la très grande majorité des régions.

Aujourd'hui, la gauche (verts, communistes et socialistes) gouverne 20 des 22 régions que compte la France. Cette semaine, en présentant son nouveau gouvernement, le premier ministre Raffarin a reconnu, penaud, que des erreurs avaient été commises, qu'il fallait mieux écouter les Français et mieux prendre en compte leur exigence d'équité sociale dans les réformes. Autre raison pour la droite de calmer ses ardeurs néolibérales. Dotés de véritables pouvoirs, les conseils régionaux constituent un formidable outil de légitimité politique pour l'opposition.

Revenons chez nous et faisons un peu de politique-fiction. Nous avons des conseils régionaux élus au scrutin proportionnel et nous tenons des élections régionales. Si on se fie aux sondages, le résultat ressemblerait à ceci: 5 % aux verts et à la gauche, 50 % au PQ, 30 % au PLQ et 15 % à l'ADQ. Le PQ contrôlerait la majorité des régions. Jean Charest ferait un discours pour expliquer qu'il avait peut-être mal interprété la volonté de changement des Québécois et Monique Jérôme-Forget serait nommée déléguée générale du Québec à Taïwan. Voilà pourquoi nos cousins français sont plus heureux que nous aujourd'hui.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joëlle Boleau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garsneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duchon, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (rectrices); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique); Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ois-Dionne (commis). Le documentariste: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Gérard, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebou (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemanitz, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE: Yanick Marlet (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

SOCIÉTÉ

Les traces historiques de Jésus restent rares et fragiles

Le film de Mel Gibson a relancé les polémiques sur la vie du Christ, sa famille, sa Passion et sa mort. L'exégèse et l'histoire mesurent le caractère partiel et partial des indices archéologiques autant que scripturaires. Les interrogations demeurent plus nombreuses que les réponses dans un domaine où les sources littéraires et archéologiques sont rares et fragiles.

HENRI TINCQ
LE MONDE

Son existence. Aucune trace archéologique connue ne vient corroborer les récits évangéliques de la vie de Jésus (*Nouveau Testament*) dans l'Israël du premier siècle. Et les indices sont très fragmentaires. Parmi les plus récents, une statue retrouvée en 1961 dans le théâtre de Césarée Maritime, capitale administrative de Judée, portant les noms de l'empereur Tibère et de Pilate, gouverneur de Judée (de 26 à 36), qui ordonna la crucifixion de Jésus. C'est la première preuve épigraphique de l'existence de Pilate citée depuis des siècles dans le *Credo des chrétiens*.

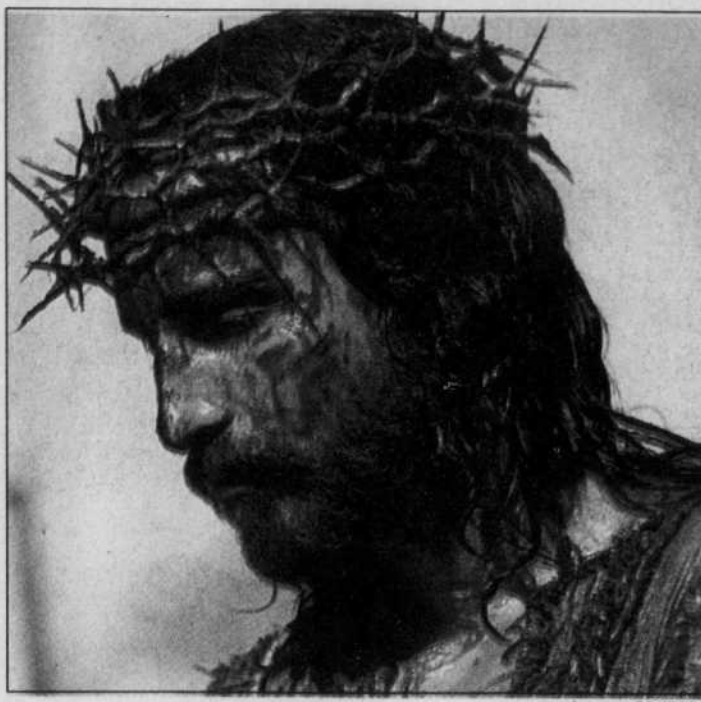
Les sources littéraires sont plus nombreuses, mais d'origine chrétienne et donc sujettes à caution. La plus ancienne, la correspondance de l'apôtre Paul, les « épîtres », est adressée entre 50 et 58 aux premières communautés de convertis (Éphésiens, Corinthiens, Romains, etc.).

L'Évangile de Marc est composé vers 65 à Rome: c'est le premier des quatre Évangiles canoniques (reconnus par l'Église). Suivent l'Évangile de Matthieu, écrit en Palestine entre 75 et 90, et celui de Luc, dans les milieux grecs de Syrie, entre 65 et 80. L'Évangile de Jean, le plus tardif, est publié entre 90 et 100, en Asie mineure. Mais ces témoignages de

croyants ne sont pas des récits historiques.

Les sources juives et latines constituent des données scientifiquement plus fiables. La première attestation écrite non chrétienne de l'existence de Jésus est celle de l'historien juif Flavius Josèphe, mort en l'an 100. Dans ses *Antiquités juives*, il rapporte le martyre de Jacques, « frère de Jésus, dit le Christ », un texte de 93-94 dont les critiques reconnaissent l'authenticité. A la différence d'un autre passage plus connu dont les savants estiment qu'il a été retouché par des scribes chrétiens: « A cette époque-là, écrit Flavius Josèphe, il y eut un homme sage nommé Jésus. Pilate le condamna à être crucifié et à mourir [...]. Mais ses disciples racontèrent qu'il leur apparut trois jours après sa crucifixion et qu'il était vivant. »

Côté romain, Pline le Jeune, Tacite et Suétone parlent de Jésus, ou plutôt de « Christ » (mot formé à partir du grec Khristos, qui veut dire « celui qui a reçu l'onction »), à propos des démêlés des premiers chrétiens avec les autorités impériales. L'Évêque de Bithynie (Asie mineure), Pline informe Rome, vers 112, de mesures prises contre ses disciples « qui chantent entre eux un hymne à Christ, comme à un dieu ». Plus tard (vers 116), l'historien Tacite mentionne aussi dans ses *Annales* (XV, 44) la « détestable superstition [...] au nom d'un Christ que, sous le principat de Tibère, le procureur Pilate avait livré au supplice ». Les exégètes accordent



Le film de Mel Gibson, *La Passion du Christ*, a relancé les polémiques sur la vie, la famille, la Passion et la mort de Jésus.

plus d'authenticité au juif Flavius Josèphe, jugé plus neutre que les patriciens romains comme Suétone et Tacite, qui n'avaient que mépris pour cette secte chrétienne venue d'Orient.

Sa famille. En octobre 2002, un archéologue français, André Lemaire, a mis au jour un ossuaire sur lequel une inscription en araméen porte le nom de trois figures évangéliques: « Jacques, fils de Joseph, frère de Jésus ». Mais en juin 2003, le département des antiquités en Israël rendait publiques les réserves des paléographes, des linguistes, des géologues et des archéologues: l'inscription est postérieure à l'ossuaire, dont la provenance est inconnue.

Le *Nouveau Testament* atteste sans équivoque l'existence de frères et sœurs de Jésus: l'évangéliste Luc dit de Marie qu'« elle enfanta son fils premier-né », ce qui laisse supposer qu'elle eut d'autres enfants. Quand Jésus quitte son métier d'ouvrier du bois à Nazareth, son auditoire aussi s'inquiète: « Ta mère, tes frères et tes sœurs te cherchent » (Marc). Au nom du dogme de la virginité de Marie, les Églises catholiques et orthodoxes ont toujours refusé de reconnaître des frères et des sœurs à Jésus. Les noms cités feraient partie d'une parentèle proche.

En puisant à la fois aux Évangiles de Jean et de Marc, les Églises soulignent la présence au

pied de la croix du Christ d'une « sœur » de Marie, femme de Clopas et mère de Jacques et de Joset, qui ne seraient donc au mieux que les « cousins » de Jésus, appelés « frères du Seigneur » à la manière orientale. A l'époque, dans tout l'Orient, les enfants vivant sous un même toit étaient tous « frères », même s'ils n'étaient que de simples cousins. D'ailleurs, la Septante (traduction grecque de *L'Ancien Testament*, 150 avant J.-C.) emploie beaucoup plus souvent le mot « frère » (*adelphos*) que celui de « cousin » (*anepsios*).

Sa mort. Les premiers témoignages écrits sur la mort de Jésus (vers 30-33) datent du milieu des années 50 chez l'apôtre Paul, premier auteur chrétien connu. Mais, dégagant surtout la portée métahistorique de l'événement (rédemption des péchés du monde), Paul est avare de détails. « La portée salutaire de ces faits importants plus aux premiers chrétiens que les contingences extérieures qui les ont historiquement provoqués », explique l'exégète François Bovon, professeur à la Divinity School de Harvard.

La tâche des chercheurs est toutefois facilitée par le fait qu'avec beaucoup de différences, les quatre Évangiles ont une structure identique: Jésus est livré aux chefs juifs, puis à la justice romaine; il est exécuté sur une croix et ressuscite trois jours plus tard. Ces récits de la Passion sont à la fois apologetiques et missionnaires.

Apologetiques: dans le contexte de polémique croissante avec le judaïsme (fin du premier siècle), ces récits évangéliques montrent la conformité de la mort de Jésus le Messie avec les écrits prophé-

tiques de *L'Ancien Testament*. Ils tentent de répondre à l'incrédulité des juifs pour qui un condamné à mort, suspendu à une croix, loin de pouvoir être le Messie, est maudit par la loi. Saint-Paul dira: « La croix, scandale pour les juifs, folie pour les païens. »

Missionnaires: pour convaincre les païens, précisément, les récits évangéliques tendent à disculper les Romains. Matthieu dépeint Ponce Pilate se lavant les mains. Luc le montre proclamant par trois fois l'innocence de Jésus. Jean décrit Pilate livrant Jésus aux juifs pour être crucifié.

Son supplice. En 1968, à Jérusalem, dans le quartier de Giv'at ha-Mivtar, des chercheurs israéliens ont mis au jour la tombe, datant du premier siècle, d'un crucifié nommé Johanan (Jean). De quoi préciser — sans certitude — la façon dont Jésus a été mis à mort. Les talons du crucifié étaient transpercés par un clou en fer de 17 cm, les jambes étaient fléchies, les tibias avaient été brisés.

Les Romains faisaient subir la crucifixion aux condamnés des classes inférieures. Le supplicé devait porter la traverse (*patibulum*) et non la croix entière. Sur le parcours du gibet, les flagellations étaient courantes. Le condamné était déshabillé et ses vêtements partagés. Ses membres étaient fixés aux poutres par des clous: dans la partie osseuse de l'avant-bras, non dans la paume de la main, comme chez Gibson. Les tibias étaient fracturés avec une barre de fer pour accélérer la mort par asphyxie. Hormis les témoignages de ses disciples, aucune source non chrétienne n'évoque bien sûr la résurrection de Jésus.

Les Romains faisaient subir la crucifixion aux condamnés des classes inférieures.

CONCOURS

VIGNOBLES D'AUTRICHE

en collaboration avec

AUSTRIAN AIRLINES SOL BEC TOURS INC. Salon des vins et spiritueux de Montréal

Gagnez un voyage pour deux personnes en Autriche

Venez déposer votre coupon au Salon des vins et spiritueux de Montréal entre le 22 et le 25 avril 2004 au Palais des congrès de Montréal.

HÔTEL WEITZER
GRAZ

CHÂTEAU ESTERHAZY
EISENSTADT

HOLIDAY INN
VIENNE

Autriche Vienne

Consultez le site www.solbecours.com

Venez déposer votre coupon au Salon des vins et spiritueux de Montréal entre le 22 et le 25 avril 2004 au Palais des congrès de Montréal. Vous pouvez également retourner votre coupon par la poste à l'adresse suivante: Le Devoir, Concours Vignobles d'Autriche, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

LE DEVOIR

Le tirage aura lieu le dimanche 25 avril 2004 à 17h30 au Salon des vins et spiritueux de Montréal.

Les coupons de participation envoyés par la poste doivent parvenir au journal Le Devoir avant le 21 avril 2004 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir. Valeur de 3 200 \$.

Nom :
 Adresse : App. : Ville :
 Code postal : Courriel :
 Téléphone : (rés.) (bur.) Abonné(e) : Oui Non
 Question : quel fleuve traverse Vienne?

Bell prend position pour l'UQAM

Chaque entreprise a la responsabilité d'améliorer le monde dans lequel nous vivons. En investissant à l'UQAM dans la recherche sur les nouvelles technologies de l'information et des communications et sur leur impact social, Bell accroît le potentiel d'innovation du Québec et du Canada. Bell favorise également l'accès à l'ensemble des disciplines offertes à l'UQAM afin de bâtir une société riche de ressources et d'idées.

UQAM

Prenez position